



COMMUNIQUE DE PRESSE

Le Ministre des Transports porte à la connaissance du public et des usagers des Centres de Gestion Intégrée (CGI), qu'en application des mesures arrêtées par le Gouvernement pour lutter contre la propagation de la pandémie de Coronavirus (COVID-19), les dispositions ci-après sont mise en œuvre jusqu'à nouvel ordre pour la prise en charge des demandeurs des documents de transport routier (*permis de conduire, carte grise, carte de transport, carte de transporteur*) :

- 1- Les Centres de Gestion Intégrée reçoivent les usagers par vagues de 50 personnes maximum ;
- 2- Les usagers sont tenus de prendre rendez-vous dans les Centres de Gestion Intégrée sur la base d'un système de ticket gratuit dans les différents centres ;
- 3- A partir du mercredi 1^{er} avril 2020, les usagers pourront prendre les rendez-vous en ligne ou en appelant le 1302 (*gratuit*) ;
- 4- Seuls les demandeurs de documents sont autorisés à accéder aux Centres de Gestion Intégrée ;
- 5- L'attroupement des personnes devant les Centres de Gestion Intégrée est interdit.

Le Ministre exhorte l'ensemble des usagers des Centres de Gestion Intégrée à la responsabilité et au strict respect de ces mesures de santé publique.

Fait à Abidjan, le 19 mars 2020



Le Ministre des Transports


Amadou KONE